

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Priorités retenues au titre du projet de territoire de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais

La CAPC s'est engagée dans une démarche de projet de territoire afin d'établir les orientations et les actions prioritaires à mettre en oeuvre à l'horizon des 5 à 10 ans en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement, d'urbanisme, de transport, de gestion des ressources...

Sur la base d'un diagnostic et à l'issue de plusieurs réunions en sous-groupes de travail, 9 thèmes stratégiques ont été retenus. Il s'agit de l'économie et des entreprises, l'emploi et la formation, le tourisme, le développement des technologies, la solidarité, l'urbanisme et l'habitat, le transport, la culture, le sport.

A partir de ces 9 thèmes, sont déclinées différentes priorités pour les futures perspectives de développement du territoire (dans sa configuration actuelle).

* * * * *

CONSIDERANT l'engagement de la CAPC à se doter d'un document d'orientation en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport, de logement, de culture et de sport, de cadre de vie et de gestion des ressources

Le conseil communautaire approuve les priorités présentées et retenues au titre du projet de territoire de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 10/12/2015

Publié au siège de la CAPC, le 08/12/2015

n° 7213

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER